



Communiqué de presse

Praetica

Communiqué annuel

Année 2015-2016

Chère Madame,
Cher Monsieur,
Cher Client,
Cher Confrère,

La nouvelle année judiciaire s'annonce déjà pleine de défis pour Praetica. Nous saisissons cette occasion pour partager avec vous les derniers développements qu'ont connus notre cabinet et ses membres durant l'année judiciaire 2015-2016.

Nouveaux membres et associés de Praetica

Me Henri Culot

En mai 2016, Me Henri Culot, professeur en droit des sociétés et en droit économique international à l'Université Catholique de Louvain, a rejoint Praetica accompagné de son collaborateur Me Olivier Mareschal. Me Henri Culot pratique le droit des affaires au barreau de Bruxelles depuis 2001. Sa clientèle est composée de sociétés et associations de toutes tailles, opérant dans différents secteurs économiques, qu'il conseille notamment lors d'opérations de fusion, d'acquisition ou de restructuration du capital.

Me Arnaud Houet

En mars 2016, Me Arnaud Houet a rejoint Praetica en qualité d'associé du cabinet de Bruxelles. Il pratique le droit des affaires et est spécialisé en droit des entreprises en difficulté et en restructuration d'entreprises. Il entend développer sa pratique au sein de Praetica Sablon en complémentarité avec celle de Me Henri Culot.

Africa Desk et Praetica Kinshasa

En janvier 2016, Praetica a conclu une convention de réseau avec un cabinet d'avocats implanté depuis plusieurs années à Kinshasa. Il s'agit du cabinet de Me Romain Battajon, avocat aux barreaux de Paris et de Kinshasa/Matete. Le cabinet de Me Battajon est devenu Praetica Kinshasa. Praetica a constaté un intérêt de plus en plus fort de sa clientèle belge et, plus généralement, une demande croissante des opérateurs économiques (du monde entier) pour des prestations de conseil et d'accompagnement juridique et fiscal de leurs activités sur le continent africain. Praetica a estimé qu'il fallait non seulement développer un département dédié à l'Afrique (notre Africa Desk), mais aussi avoir une implantation sur le continent africain et

ne pas se contenter de travailler depuis la Belgique.

Activités de nos membres

Début janvier 2016, Me Eric Boigelot a rejoint, en qualité d'assesseur juridique, le Conseil de l'Ordre des Architectes de Bruxelles Capitale et du Brabant Wallon (BCBW).

Me Alex Tallon a été nommé président de l'Association belge pour l'Etude du Droit de la Concurrence à l'assemblée générale qui a eu lieu le 28 avril 2016. Il a également été élu par l'Assemblée générale de l'OVB (Ordre des Barreaux flamands) comme membre de la délégation belge au C.C.B.E (Conseil des Barreaux Européens) ;

Mes Eric Boigelot et Alex Tallon ont, par ailleurs, été nommés auprès du Conseil Economique et Social de la Région Bruxelles-Capitale, respectivement, comme membres effectif et suppléant de la Chambre des classes moyennes ;

Le 1er juillet 2016, Me Romain Battajon a été désigné président de la Commission Droit des T.I.C. et Compétitivité du CAVIE (Centre Africain de Veille et d'Intelligence Économique);

Depuis 2016, Me Henri Culot est membre du comité de rédaction et secrétaire de la rédaction de la Revue pratique des sociétés – Tijdschrift voor Rechtspersoon en Vennootschap.

Most innovative law firm of the year

Praetica a obtenu un Legal Award pour le cabinet d'avocats belge le plus innovant de l'année 2015 (<http://www.praetica.com/legal-awards-2015>). Cette récompense confirme la position innovante de Praetica sur la marché des cabinets d'avocats belges.

Publications de nos membres

L. Godin et A. Blaffart, "Blanchiment de l'économie de l'évitement frauduleux de la dette d'impôts : vers une solution pratique ? Commentaire de l'arrêt de la Cour de cassation du 23 septembre 2015", rev. dr. pén. entr., 2016/2, pp. 107-115 ;

L. Caucheteux et M. Roegiers, « La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au regard des pratiques commerciales » – R.D.C.-T.B.H., 2015, pp. 654-665 ;

A. Tallon, Les appellations d'origine, Bruxelles, Larcier, 2015, 332 p. ;

A. Tallon et K. Maris, "Artikelsgewijze bespreking van de wet betreffende de bemiddeling in bank en beleggingsdiensten en de distributie van financiële instrumenten van 22 maart 2006", in Wet en Duiding, Reeks Economisch Recht - Deel 8, Financiële Markten en Diensten, Brussel, Larcier, 2016, p. 26 ;

A. Tallon, « De handhaving van de regelen van de consumentenbescherming » in Het Wetboek Economisch Recht en de bescherming van de consument, Gert Straetmans et Reinhard Steennot ed., Intersentia 2015.

A. Houet et J. Richelle, "Droit international privé", in Borgtocht: een rechtsfiguur met veel facetten, Bruxelles, Larcier, 2016, pp. 351-359 ;

A. Houet, C. Pottier, I. Zdravkova et J. Richelle, "Notions de cautionnement, Différents types de cautionnements, Comparaison avec d'autres sûretés personnelles ou engagements personnels", in Borgtocht: een rechtsfiguur met veel facetten, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 19-63 ;

A. Houet et R. Battajon, "The revised Uniform Act organizing Bankruptcy Proceedings for Wiping Off Debts. Towards a

professionalisation of the legal representatives in the OHADA Member States?”, R.D.A.I., 2016.

H. Culot et O. Mareschal, "Rémunération du gérant : mention dans la comptabilité et approbation par l'assemblée générale", note sous Comm. Liège (div. Liège), 21 avril 2015, RPS-TRV, 2016/3, pp. 299-307 ;

H. Culot, « Plan financier et avances d'associé », note sous Anvers, 16 avril 2015, R.D.C., 2016/5, pp. 470-472 ;

H. Culot, « Récupération de l'impôt fondée sur la responsabilité civile », obs. sous Cass., 17 décembre 2015, Les Pages, n° 8, 2016, p. 3 ;

H. Culot, « Le financement des start-ups : aspects de droit financier et réglementaires », in Julie-Anne Delcorde (dir.), La révolution digitale et les start-ups, Bruxelles, Larcier, 2016, p. 15-41

S. Dufrene, "Advocaat 2.0", Today's Lawyer, 01/2016, p. 9.

V. Vandegaart, « Actualité : arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte », RDIR, 2016, liv. 2, 215-218.

Plus d'informations

Serge Dufrene

Managing partner

Avocat associé

sd@praetica.com

tel. +32 2 527 11 10

www.praetica.com

Prætica

Qualifiée par la presse économique de "premier cabinet d'avocats 2.0", Prætica (= pratique + éthique) est un cabinet d'avocats radicalement innovant fondé en 2011.

Cette organisation indépendante s'articule autour de compétences pointues, de méthodes inédites et d'une dématérialisation complète.

Prætica exerce ses activités dans le respect du développement durable, pratique la R.S.E. (responsabilité sociétale des entreprises) et garantit l'optimisation de ses coûts.

Prætica propose aux entreprises une expertise développée autour de ses quinze départements spécialisés (droit commercial, droit de l'environnement, droit de l'insolvabilité, droit de la concurrence, droit des sociétés et des associations, compliance bancaire, droit bancaire, droit fiscal, droit immobilier, droit social, droit pénal des affaires, droits intellectuels, droit de l'immigration, modes alternatifs de règlement des litiges et droit du recouvrement).

L'organisation se compose actuellement de 34 avocats et dispose de six bureaux (Bruxelles, Anvers, Overijse, Dendermonde, Waterloo et Kinshasa).

Ces bureaux constituent ensemble une firme d'avocats virtuelle (virtual law firm) dotée de départements spécialisés dans chaque matière traitée.

Vous souhaitez obtenir une interview, des explications ou de plus amples renseignements en rapport avec ce communiqué de presse ?

Contactez :

Sandra Plasschaert

Cats Communication

Press & PR

sandra@catscommunication.be

0479/35 10 39

